REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE SAINT LAURENT D'AIGOUZE
ARRÊTÉ MUNICIPAL N°113/6.1.1/2025

Objet : Abrogation de l'arrêté n°034/6.1.1/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives à la protection de la faune sauvage ;
Vu l'arrêté municipal n° 034/6.1.1/2025 du 06 février 2025 autorisant la destruction de pigeons (Columbia Livia) par tir dans le périmètre de la commune ;
Considérant que la situation sanitaire et de salubrité publique à l'origine de cet arrêté ne justifie plus une telle mesure ;
Considérant l'évolution des recommandations des services de l'État en matière de gestion de la faune urbaine ;
Considérant la nécessité de recourir à des méthodes alternatives plus respectueuses du bien-être animal et de l'environnement;

Le Maire de la commune de Saint-Laurent-d'Aigouze,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté municipal n° 034/6.1.1/2025 en date du 06 février 2025 autorisant la destruction de pigeons par tir sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE est abrogé à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une notification à Monsieur PUCINI Marc, tireur agréé, destinataire de l'autorisation abrogée.

Article 4 : Monsieur Patrice ROUS Directeur des services techniques, est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE (GARD),
Le 07 Mai 2025
Le Maire,
FELINE Thierry

MAIRIE DE ST LAURENT D'AIGOUZE ★ GARD ★

REÇU EN PREFECTURE
le 07/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AI-030-213002769-20250507-113_2025A-A

Destinataires :

- **Monsieur le Préfet du Gard,**
- **Monsieur le Commandant de la Communauté des Brigades de Gendarmerie de LE GRAU DU ROI et de AIGUES MORTES,**
- **Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Laurent d'Aigouze,**
- **Monsieur le Responsable de la Direction du Pôle Sécurité et Voie Publique de Saint-Laurent d'Aigouze,**
- **Monsieur le Chef de service de police municipale de Saint-Laurent d'Aigouze,**
- **Monsieur PUCINI Marc,**
- **Affichage réglementaire**

REÇU EN PREFECTURE
le 07/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AI-030-213002769-20250507-113_2025A-A